

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 4

Artikel: Expériences d'un chef local en matière de relations publiques
Autor: Bise, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Expériences d'un chef local en matière de relations publiques

1. La situation de la commune de Binningen

Chef-lieu d'un district du canton de Bâle-Campagne, la commune de Binningen se trouve étroitement liée à la ville de Bâle: frontière commune, services publics, etc.

Elle compte environ 15 000 habitants et son organisme de protection local est placé sous la direction de M. Jean-Blaise Treyvaud, un chef dynamique et compétent qui a su trouver auprès des autorités communales et des responsables de la protection civile le soutien nécessaire à l'accomplissement de sa tâche.

2. La mission du chef local

Face aux différents visages que prend aujourd'hui la menace qui pourrait s'abattre sur les habitants de sa commune et se rendant compte du poids des responsabilités qu'il pourrait encourir si le cas se produisait, M. Treyvaud a conscience tout d'abord que sans bénéficier de l'appoint considérable de la tradition militaire, sans disposer du niveau de la formation des troupes, ni surtout de tous les cadres nécessaires il se trouve être à peu près seul appelé à prendre une décision au nom d'une autorité communale bienveillante qui ne peut que tabler sur ses propositions. Il est convaincu, d'autre part,

- que les risques d'un conflit international sont, aujourd'hui, tout aussi réels qu'ils l'étaient voilà une quarantaine d'années
- que la mise en place d'une organisation parfaitement rodée exigera encore plusieurs d'années
- que le temps dont il dispose pourrait toutefois ne pas être aussi long que prévu:

si des événements graves devaient effectivement survenir et surprendre son organisme de protection dans un état d'impréparation, c'est lui, chef local qui garderait sur la conscience la disparition de centaines voire de milliers de vies humaines dont il aurait à répondre à son grand dam devant la justice et la postérité.

Se refusant, dès lors, à n'être qu'un président d'association locale plus ou moins considérée, voire même le bon samaritain prêt à guérir toutes les plaies, le chef local s'est donné pour mission, en accord avec ses responsables, de mettre en valeur l'organisation que son prédécesseur lui a léguée, de la rendre opérationnelle et crédible

le plus rapidement possible et surtout de renseigner autorités et population sur le sérieux d'une force au service de la communauté, dont d'aucuns hélas! ont quelque peine à accepter la présence soit en méconnaissance de cause soit dans la crainte d'incidences financières préjudiciables. Il veut «vendre de la sécurité» aux familles de Binningen – vendre de la fausse sécurité serait criminel – et les persuader que la prime de cette police d'assurances est en réalité bien modeste en regard des chances de survie qu'elle offre.

Les buts des relations publiques, leur raison d'être

Il faut d'abord établir un climat de confiance entre les responsables de la protection civile dans leurs rapports avec les autorités communales, entre tous les habitants de la commune, des enfants jusqu'aux vieillards et surtout entre les citoyens qui ont déposé leur uniforme militaire et ceux qui servent toujours dans l'armée, quels que soient leur fonction et leur grade. Et le chef local de Binningen de préciser le bien-fondé de ce climat de confiance pour les raisons suivantes:

- la protection civile, décidée par le peuple suisse en 1959, repose sur des bases légales qui ont force de loi pour tous les appelés et qui doivent devenir familières à toutes les bonnes volontés;
- la protection civile, composante de la défense générale, est conçue pour le temps de guerre sans pour autant oublier son rôle à jouer en cas de catastrophe survenue en temps de paix;
- la responsabilité de la protection civile pourrait devenir primordiale pour la survie du pays au cas où toutes les ressources de la défense générale seraient engagées;
- la protection civile offre une occasion unique à chaque habitant de servir le pays, sa commune, sa famille;
- la protection a un besoin urgent de l'aide volontaire de la femme pour lui permettre de garnir les services où les qualités féminines seront d'un plus grand secours.

L'organisation des relations publiques

Le chef local, son remplaçant, ses collaborateurs de l'état-major local de protection civile ne sauraient se charger seuls de cette mission. On a dès lors créé à Binningen un bureau

d'information avec un chef, un adjoint et quelques coresponsables, tous incorporés dans le personnel de bureau rattaché au poste de commandement local. Ce bureau d'information (comme aussi le conseiller juridique rattaché à l'organisme local) est placé directement sous les ordres de l'état-major restreint. Lors des rapports et exercices communaux, deux membres au moins du bureau sont toujours présents et préparent la rédaction d'un communiqué de presse. Le détail des tâches imparties à ce bureau est contenu dans un cahier des charges ad hoc et des directives sur l'organisation d'une journée «portes ouvertes»:

a) Le cahier des charges du Bureau d'information:

Sa base légale repose sur l'art. 2 de la loi fédérale, l'art. 3 de l'Ordonnance fédérale et le cahier des charges établi pour les chefs locaux de Bâle-Campagne. Son personnel est composé de personnes astreintes prêtes à collaborer au sens de l'art. 67 de l'Ordonnance «L'incorporation dans un organisme de protection civile entraîne en principe aussi des obligations hors service pour la personne incorporée».

Tout en se donnant la mission de créer une atmosphère de saine camaraderie au sein des formations de la protection civile, le bureau s'emploie à s'attirer une attitude bienveillante de la part des autorités et de la population en établissant des relations et des échanges de vue constants. Son programme d'activité a été clairement défini soit pour le temps de paix soit pour le temps de guerre où en rapport avec «l'état-major communal civil pour le temps de guerre» il deviendra l'«office central d'information communal». Commencée il y a deux ans, l'activité du Bureau d'information s'est manifestée d'abord dans la presse locale par une information mensuelle qui a permis de présenter chaque service de l'organisme local, leur mission et surtout a offert à certaines personnalités civiles et militaires de prendre position en toute liberté sur la protection civile. De plus, le Bureau a organisé une conférence de presse, un concours de dessins dans les écoles avec choix des lauréats opéré par la population elle-même et enfin le hasard a voulu que Binningen ait été choisie pour accueillir l'assemblée générale de l'Union suisse pour la protection civile.

b) Directives sur l'organisation d'une journée «portes ouvertes»:

Les relations publiques ont toujours été motivées par des nécessités de publicité et au nombre de ces dernières, même lorsqu'il s'agit de protection civile, la journée «portes ouvertes» trouve sa place tout naturellement. Il s'agit dès lors d'en fixer la date exacte suffisamment tôt pour y sensibiliser l'opinion publique en tenant compte des périodes de vacances, des jours fériés, des foires,

des congrès, etc. et pour s'assurer la collaboration éventuelle d'autres organisations communales (samaritains, fanfare, police, pompiers, etc.); L'organisation du travail, la fixation des thèmes à traiter, les divers modes d'illustration sont du ressort du bureau d'information en harmonie avec les intentions de l'organe directeur local.

Conclusion

En matière de protection civile, les

relations publiques n'ont pas d'autre dessein que de présenter en toute objectivité et selon le système d'un «management» qui tient compte de toutes les nuances locales une organisation de protection et de secours au service des communautés humaines. Elles répondent au besoin naturel à l'homme de se savoir en sécurité dans un monde parcouru de menaces pour lui-même, sa famille et, qui sait, pour ses descendants.

G. Bise

Extrait du Bulletin de la Fédération nationale française de protection civile

Les secours «psychologiques»

Lorsque l'on interroge un blessé après sa sortie d'hôpital il raconte très souvent SON accident, et, dans 80 % des cas il ne s'étend que peu sur la gravité de ses blessures, de son mal, mais parle longuement des premiers instants où il s'est trouvé dans une situation toute nouvelle, où il a été brutallement confronté à un état pathologique qui allait perturber son existence ou la mettre en danger. Et dans ses paroles nous trouvons le reflet de ce qu'il a vu et entendu après le choc initial, les témoins, les gendarmes, les sauveteurs et la foule; ces réactions de la foule mais aussi des services de secours sont très intéressantes à noter, nous allons voir leur rôle au moment de l'arrivée des secours, de l'approche et de la reconnaissance, du transfert dans un véhicule de transport et de soins, au moment de la translation dans un service hospitalier, du 2e traumatisme que crée ce nouvel accueil et l'«adieu» au service de secours.

Le témoin tout d'abord: il a un rôle fondamental, sans lui tous les SAMU et les services les plus sophistiqués ne serviraient à rien, si personne ne songeait à donner l'alarme. Instruit ou conditionné aux problèmes ce témoin peut avoir un rôle dans la mise en survie des grandes fonctions vitales, mais son action devra s'arrêter dès l'approche des services de secours officiels.

La première personne en uniforme que verra l'infortuné, ou sa famille va être la cible des regards, ce pompier, en général ce sont eux qui interviennent, devra rassurer dès le départ par son comportement, sûr de ses gestes, avare de paroles inutiles, avec un environnement sobre, en tenue impeccable (les espadrilles et la cigarette ne font pas sérieux) il doit diriger avec efficacité et diligence les soins et aussi avec intelligence, sang-froid et logique. Le bilan de l'accident, puis de

l'accidenté puis des blessures puis de chaque blessure, fait, il faut qu'il prenne le commandement et organise la mise en condition de transport de la victime. D'une voix douce mais avec appoint.

La main du sauveteur doit prendre celle du blessé, ce contact est irremplaçable, par ce contact se transmet la confiance et la sécurité (et sert aussi à prendre un pouls), combien de fois le malade ou le gisant nous a-t-il pris la main et ne voulait plus la lâcher: il ne faut pas la quitter. Ce contact, cette humanité permet de faire passer un certain message mais aussi de mieux «sentir» la victime. Déséparée, seule, perdue au milieu d'une foule et d'un entourage pas toujours compatisant, cette personne essaie de se raccrocher et à qui peut-elle mieux le faire? — au sauveteur qui vient vers elle. A lui de faire accepter un transport à l'hôpital, tout en respectant le libre choix. Autant il lui aura fallu être brutal avec le feu pour l'éteindre, autant il lui faudra être doux avec cette personne projetée brutallement dans un univers inconnu, hostile, sans défense. L'action du bon samaritain doit être bien sûr une action très efficace sur le plan des soins mais aussi sur celui des perturbations psychologiques de la victime. Sécurisé, le polytraumatisé ou simplement le choqué léger se remet au sauveteur, seul lien avec l'extérieur et lui répète sans arrêt, parfois, «Où suis-je?», Que m'est-il arrivé?». — Combien de fois avons-nous entendu ces paroles? Recouvert (il n'est pas agréable de montrer ses genoux au public, quand l'on est dans une position «d'infériorité», surtout pour des personnes âgées), aidé moralement, retrouvant son sac qu'il faut lui rapporter, ses affaires personnelles, si l'on a répondu à ses besoins, l'accidenté peut être mis dans la 2e phase des secours: le trans-

fert dans l'ambulance, monde nouveau, terrorisant. La main du sauveteur ne doit pas avoir quitté le souffrant, et l'accompagner dans cette cellule où presque tout a été fait pour le sauveteur... mais pas pour le sauvé. Celui-ci ne verra que le plafond, que des appareils à l'envers, son monde a lui est vertical à l'opposé de celui du pompier qui est, lui, horizontal, il aperçoit des paysages différents, l'on voit les choses absolument changées quand on les observe de la position allongée.

Manié avec précaution, ce précieux chargement se dirige vers l'hôpital, où il doit être annoncé sinon attendu, les soins se poursuivent pour le malade grave (20 % des cas) et pour les autres la surveillance doit être constante (ne serait-ce que pour pouvoir signaler à l'arrivée l'existence de troubles apparus pendant le transport) (avec tous les problèmes que pose la perte secondaire de connaissance, par exemple) mais aussi l'assistance que l'on doit, aux parents ou aux accompagnants et qui ne comprennent pas toujours tous les gestes.

Les accélérations brutales sont pénibles à supporter pour un individu en bon état, et pour un accidenté elles peuvent être fatales, de même que les coups de freins, sans parler des divers traumatismes sonores (radio, corne à feu...) infligés. L'habitué de l'ambulance ne prête plus attention à ces bruits qui lui sont familiers, mais le nouveau venu les supporte très mal. S'inquiétant des paroles, essayant de surprendre un mot à propos de son état qu'il croit que l'on veut lui cacher.

«C'est grave?», «On va m'opérer?»; il ne faut pas abandonner l'infortuné d'autant qu'il s'habitue à l'ambiance de transfert et qu'il va se trouver au milieu d'hommes en blanc dans un hôpital où par définition il sait que l'on transporte des malades, des mourants, où il a vu mourir un parent, un ami.

Le confort somatique (l'état physique) et moral assurés il faut le préparer à l'arrivée à l'hôpital, en ayant une connaissance absolue de son travail de secouriste, le sauveteur va remettre en